REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2026 A 18H

Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres absents : 5
Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAMPREDON Françoise, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, MARGAILL Jean-Pierre, PUY Pascale, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEBOEUF Chrystele, SOLER Christophe, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, VENOSINO David, CANOVAS François, MENDEZ Léocadie, CALA Patrick, ROCA Xavier.
Absents excusés ayant donnés pouvoir : JAKOBINA Sandrine (pouvoir donné à COSTA Yannick), CAMPASOL Marine (pouvoir donné à PACULL Joël), GILLARD Celyne (pouvoir donné à MENDEZ Léocadie), BENAVENT Thierry (pouvoir donné à ROCA Xavier),
Absents excusés : BARBERA Laurence
Secrétaire de séance : M. VENOSINO David
Date de la convocation : 04/11/2026

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2026/099	**LOCATION APPARTEMENT 2 IMPASSE DES ECOLES**	► **APPROUVE** la location à compter du 15 novembre 2026 du logement T2 situé au 2 impasse des écoles (1er étage droite) ; ► **FIXE** le montant des loyers mensuels à la somme de 250,00 € (DEUX CENT CINQUANTE EUROS) hors charges ; ► **AUTORISE** Mme le Maire à signer le bail de location à passer entre la Commune et la locataire ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/100	**RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DE L'EDUCATION NATIONALE POUR ASSURER L'ETUDE SURVEILLEE FIXATION DE LA REMUNERATION**	► **APPROUVE** la mise en place d'un second niveau d'étude surveillée pour les élèves des classes de CE1-CE2. ► **DECIDE** de confier cette mission à un enseignant de l'Éducation nationale volontaire, au titre d'une activité accessoire à son emploi principal, sous réserve de la délivrance par l'autorité académique compétente de l'autorisation de cumul d'activités. ► **DÉCIDE** d'appliquer les taux de rémunération maximums autorisés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 modifié susvisé, conformément au tableau suivant :	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		<table><tr><th>Personnels</th><th>Taux horaire maximum brut (au 1er février 2017)</th></tr><tr><td colspan="2">Taux de l'heure d'étude surveillée</td></tr><tr><td>Instituteurs exerçants ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire</td><td>20,03 €</td></tr><tr><td>Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école</td><td>22,34 €</td></tr><tr><td>Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école</td><td>24,57 €</td></tr></table> ► **PRÉCISE** que les taux mentionnés à l'article 3 évolueront automatiquement en fonction des revalorisations réglementaires des taux plafonds fixés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 modifié, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire. ► **DIT** que les indemnités seront versées mensuellement par la commune, sur présentation d'un état des heures réellement effectuées par l'agent et visées par Madame le Maire. ► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».	
2026/101	**RÉTROCESSION ANTICIPÉE A LA COMMUNE D'UN BIEN ACQUIS PAR L'EPFL PPM PARCELLE AK 423 – 1 RUE PAUL ASTOR**	► **DECIDE** de demander la rétrocession anticipée de la parcelle AK n°423, d'une contenance de 4a 07ca, actuellement en portage par l'EPFL Perpignan Méditerranée, pour un montant de 107 699,98 € auxquels il convient d'ajouter les frais d'actes notariés et de portage foncier, dans les conditions ci-dessus rappelées. ► **AUTORISE** Mme le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente ci-jointe ainsi que toutes les pièces relatives à cette transaction, dont les frais de rétrocession seront à la charge de la Commune, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS -66170-.	Adoption à la majorité des membres présents et représentés
2026/102	**RÉTROCESSION A LA COMMUNE D'UN BIEN ACQUIS PAR L'EPFL PPM PARCELLE AM 194 – 3 PLACE DES VIGNERONS**	► **DECIDE** de demander la rétrocession de la parcelle AM n°194, d'une contenance de 10a 47ca, actuellement en portage par l'EPFL Perpignan Méditerranée, pour un montant de 16 666,66 € (correspondant à la dernière annuité) auxquels il convient d'ajouter les frais d'actes notariés et de portage foncier, dans les conditions ci-dessus rappelées. ► **AUTORISE** Mme le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente ci-jointe ainsi que toutes les pièces relatives à cette transaction, dont les frais de rétrocession seront à la charge de la Commune, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS -66170-.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/103	**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT ET NON-EXLUSIF DE LOCAUX - ENSEIGNEMENT MUSICAL**	►**APPROUVE** le projet de convention ci-annexé pour la mise à disposition à titre gratuit et non exclusif d'un local communal à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour l'enseignement artistique communautaire déconcentré. ►**AUTORISE** Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/104	**CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET**	► **APPROUVE** la convention financière ci-jointe à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) dans le cadre du versement du fonds de concours octroyé pour les années 2025 et 2026 au titre de la 1ère part pour un montant de 62 235 €.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

	DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE – ANNEE 2025 ET 2026 - 1ERES PARTS	► **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.	
2026/105	**AVENANT A LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DES CHARGES D'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**	►**APPROUVE** l'avenant n°1 ci-annexé à la convention du 16/12/2024 pour l'entretien courant des voies d'intérêt communautaire (VIC). ►**AUTORISE** Mme le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/106	**SOUTIEN AUX CURES THERMALES**	► **AFFIRME** son soutien aux cures thermales ; ► **DEMANDE** au gouvernement de maintenir leur prise en charge par l'assurance maladie dans l'intérêt des patients et de nos territoires.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/107	**ACQUISITION PARCELLES AI N°154 ET AI N°155**	► **DECIDE** d'acquérir les parcelles section AI n°154 et 155, d'une contenance de 4 356 m², appartenant aux consorts MOUCHE/DELAMOTTE, au prix de 13 068 €, soit 3€/m² ; ► **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de la Commune, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à MILLAS -66170-. ►**DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/108	**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN EMPLACEMENT POUR LE STOCKAGE D'UNE REMORQUE APPARTENANT A L'ASSOCIATION HANDI-HAND**	► **APPROUVE** la convention de dépôt ci-jointe à passer entre l'association Handi-Hand et la Commune pour la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement en vue du stockage d'une remorque sur le parking du CTM. ► **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
-	**AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE**	**Dossier reporté de l'ordre du jour**	-
2026/109	**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF 2026-2030**	► **EMET** un avis favorable et **DECIDE** d'engager la commune de PEZILLA-LA-RIVIERE dans la signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 avant le 31/12/2026 ; ► **AUTORISE** Mme le Maire : - à signer la Convention Territoriale Globale ci-jointe ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre et au suivi annuel de cette convention - à désigner Mme Régine PULL, DGS, en tant que pilote de la démarche au sein des agents de la commune	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

2026/110	**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF SUBVENTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS BAFA/BAFD**	► **APPROUVE** la convention ci-annexée d'objectifs et de financement 2026-2030 avec la CAF des P-O dans le cadre des subventions de soutien aux formations BAFA/BAFD ; ► **AUTORISE** Mme le Maire à signer avant le 31/12/2026 ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

<u>Liste des délibérations publiée et affichée le</u> : 13/11/2026